

**SEANCE DU 18 JANVIER 2017****REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-sept et le dix huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : ALMODOVAR Eric, GADIOLLET Virginie,

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 12 Votants : 12

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Madame Nadège BERTHAUD est nommée secrétaire de séance.

**Attribution d'une subvention au Sou des Ecoles**

Les frais de personnel pour le quatrième trimestre 2016 s'élèvent à 9 165.77 euros. La commune reverse à l'association 20% des charges de personnel soit 1 833.15 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de verser une subvention au Sou des Ecoles à hauteur de 1 833.15 euros

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement au budget 2017

**Avant-projet détaillé pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal d'octobre, il avait été convenu qu'une étude serait commandée au SIEA afin qu'il soit étudié la possibilité d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit.

Le montant de l'avant-projet détaillé s'élève à 4 500 euros TTC. Ce coût comprend, pour chacun des 4 postes (3 armoires électriques et 1 coffret), l'installation d'un système qui permet la programmation de l'éclairage public en remplaçant le système existant lorsqu'il est vétuste ou en l'adaptant afin qu'il soit programmable.

Le coût de l'avant-projet prend en compte, l'installation d'un commutateur à clé (et donc manuel) dans l'armoire électrique de la route de Polliat (sur laquelle sont branchés les points lumineux de la route de Polliat et de Saint-Didier). Cette solution technique doit permettre d'allumer, ponctuellement, l'éclairage public durant toute la nuit en cas d'évènement festif à la salle des fêtes.

L'extinction une partie de la nuit, par exemple de 23h à 5h, permet un gain annuel estimé à environ 30% de la facture annuelle d'énergie (hors abonnement) soit environ 1 300 euros par an pour la commune de Saint-Martin-le-Châtel.

En 2016, la commune a versé au SIEA, au titre de l'éclairage public, la somme de 6 120 euros.

Ce montant comprend les sommes suivantes :

- Coût de l'énergie : 5 304 euros TTC (abonnement compris)

- Maintenance et entretien de l'éclairage public : 8 euros par point lumineux (102) soit 816 euros TTC

Madame Catherine ARNAUD demande s'il serait possible qu'un chiffrage soit demandé auprès d'une autre entreprise.

Monsieur Pierre-Yves BERNARD répond que la compétence ayant été transférée au SIEA, il paraît compliqué de ne pas passer par l'entreprise qui a été choisie par le SIEA à la suite d'une mise en concurrence.

Monsieur le Maire répond que la mairie se renseignera.

Les membres du conseil sont favorables, à l'unanimité, à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

### **Comptes rendus des commissions et des réunions**

- ***Plan de désherbage (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)***

Mercredi 11 janvier, Monsieur DELHOMMEAU du CFPH d'Ecully, organisme mandaté par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze est venu en mairie, présenter le plan de désherbage de la commune. Cette démarche entamée depuis fin 2015 devait permettre d'anticiper l'interdiction faite aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail afin de proposer des mesures concrètes en termes d'aménagement, de changements de pratique et d'investissement.

Quatre conseillers municipaux se sont portés volontaires pour participer à ce groupe de travail : Sandrine DUBOIS, Stéphanie PELUS, Yannick PILLON et Jean-François RAVET. Le groupe de travail sera animé par Sandrine DUBOIS.

- ***Premier conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal qu'elle représente la commune au sein du conseil d'agglomération. Elle ajoute qu'elle a participé à ce premier conseil d'agglomération qui a eu lieu vendredi 13 janvier à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse. Lors de ce premier conseil, les membres du conseil ont été installés et Monsieur Jean-François DEBAT a été élu Président de la CA3B. Ses quinze vice-présidents et dix conseillers délégués ont également été élus.

- ***Cimetière (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

Madame Sandrine DUBOIS informe les conseillers que la dispersion des cendres de Mr Narcisse BONNET sera effectuée sur demande de sa famille qui ne souhaite pas renouveler sa concession au columbarium. Cette dispersion doit se faire en présence d'un membre de la mairie.

- ***Taille des arbres du cimetière (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

Madame DUBOIS rappelle au conseil municipal qu'un agriculteur est venu plusieurs fois en mairie pour demander à ce que les cyprès du cimetière soient taillés car leurs branches dépassent sur son terrain. Un devis a été demandé et il s'élève à la somme de 780 euros HT. Le ramassage et le broyage seraient faits par la mairie. Le broyeur serait loué aux services techniques de la CA3B à Montrevel.

- ***Balade thermo (Rapporteur : Catherine DUC)***

Madame Catherine DUC rappelle au conseil municipal qu'elle avait proposé, lors du conseil municipal de décembre, d'organiser une balade thermo. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), anciennement Hélianthe organise ces balades thermo afin de sensibiliser les habitants intéressés aux déperditions d'énergie de leurs habitations. Madame Catherine DUC propose que la balade ait lieu le jeudi 16 février à 18h30 dans le quartier Curlin-Balmont. Des flyers seront

distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de ce quartier. Seuls les habitants inscrits et les élus peuvent participer à la balade. Une restitution est réalisée en fin de promenade.

- ***Soirée de rencontre des nouveaux habitants (Rapporteur : Catherine DUC)***

Madame Catherine DUC informe le conseil municipal que la dernière rencontre des nouveaux habitants remonte à 2013. Elle propose, ainsi, de renouveler cette initiative le vendredi 19 mai à 19h30. Les associations seront également invitées.

- ***Urbanisme (Rapporteur : Yannick SIMONIN)***

Une commission urbanisme est prévue mardi 24 janvier à 18h30. Les propriétaires qui avaient sollicité un rendez-vous seront reçus ce jour là.

- ***Rénovation de la salle de motricité (Rapporteur : Yannick SIMONIN)***

Plusieurs problèmes techniques ont été relevés donc l'arrêt du chantier a été demandé lundi 9 janvier pour faire le point avec le maître d'œuvre. Une réunion de chantier exceptionnelle a eu lieu et les travaux ont repris. La fin des travaux est prévue pour début février.

### **Questions et informations diverses**

- ***Point d'apport volontaire de l'aire de loisirs***

Madame Nadège BERTHAUD sollicite Monsieur le Maire au sujet des déchets qui s'envolent et se déposent autour du point d'apport volontaire de l'aire de loisirs et au bord de la route.

Monsieur Yannick SIMONIN propose d'installer un grillage sur 1 mètre de haut pour éviter à minima que les déchets s'éparpillent dans le bief.

- ***Nouveau bureau de la société de chasse (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)***

Suite à la dernière assemblée générale de la société de chasse, le nouveau président de l'association est Monsieur Frédéric FORAY qui remplace Monsieur Jacques BARDET.

- ***Mise en sens unique du chemin des Messettes***

Madame Corinne VIVIER sollicite Monsieur le Maire au sujet de la mise en sens unique du chemin des Messettes, projet évoqué il y a plusieurs mois, en raison de l'étroitesse de la route et du manque de visibilité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que cette proposition avait déjà fait l'objet d'un débat, notamment au sein de la commission voirie qui avait donné un avis favorable mais qu'aucune suite n'avait été donnée au projet.

Face à cette nouvelle demande, Monsieur le Maire soumet au vote des conseillers la mise en sens unique de ce chemin.

Les conseillers sont favorables à cette mesure. Mesdames Catherine ARNAUD, Christine BELHACHEMI et Monsieur Pierre-Yves BERNARD s'abstiennent.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal pour prendre acte de cette modification.

- **Projet de cheminement piéton le long de la RD 67**

Monsieur Yannick SIMONIN sollicite Monsieur le Maire sur l'avancée de ce projet. Monsieur le Maire répond que le service voirie de la communauté d'Agglomération étudie la faisabilité du projet et dessine les plans. Le projet sera soumis ensuite, à l'avis du conseil municipal puis une convention sera signée avec le Département leur permettant ainsi de démarrer le projet et d'acheter les terrains nécessaires à la réalisation du cheminement. Il ajoute que les travaux seront pris en compte dans la dotation voirie 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 18 JANVIER 2017

Eric ALMODOVAR	Excusé	Virginie GADIOLLET	Excusée
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	